



- Si tu essaies de vivre dans la Divine Volonté, Jésus dit que tu es déjà un citoyen du Ciel!!

Au Tome 31, le 7 août 1932, Jésus dit : « L'âme qui vit dans ma Volonté peut être appelée citoyenne du Ciel et elle en acquiert les droits. Et si elle se trouve sur la terre, elle est comme une citoyenne perdue de la Céleste Patrie que ma Divine Volonté a placée là en vue de son grand dessein et pour le bien de la misérable humanité. Mais bien qu'elle soit sur la terre, elle ne perd pas les droits des citoyens du Ciel, ni celui de vivre avec les biens de la Céleste Patrie. »

Alors puisque que tu essaies certainement d'avancer sur le chemin pour vivre dans la Divine Volonté, voici ce qui est nécessaire pour obtenir ton passeport :

Jésus dit au Tome 3, le 16 avril 1900 : « Le passeport pour entrer dans la béatitude que l'âme peut posséder sur cette terre doit être paraphé de trois signatures: la résignation, l'humilité et l'obéissance. »

Complète les champs libres pour obtenir ton propre passeport :

PASSPORT

Nm: \_\_\_\_\_

SIGNATURES requises:

Résignation \_\_\_\_\_

Humilité \_\_\_\_\_

Obéissance \_\_\_\_\_